

# CHARTRE INTERNET

**Médiathèque municipale d'Ollainville**  
5bis rue la source  
91340 OLLAINVILLE

01 60 83 27 84  
bibliotheque@mairie-ollainville91.fr

**Bibliothèque annexe de La Roche**  
Parc de la Butte aux Grès  
91340 OLLAINVILLE

01 69 26 09 56

## ACCES AUX SERVICES

---

**Tout usager peut accéder gratuitement à un poste internet ou au WIFI.** En cas de forte affluence, les médiathécaires se réservent le droit de limiter la consultation à une heure par jour.

L'utilisation de périphériques de stockage (clés USB, cartes SD...) est autorisée, mais leur usage est soumis à un contrôle antivirus ainsi qu'aux conditions exposées dans la partie « Devoirs de l'utilisateur ».

**Les téléchargements ne sont permis que sur autorisation** des médiathécaires et après un contrôle strict de leur part.

Le nombre d'utilisateurs est limité à deux par poste. Les mineurs, qu'ils soient ou non accompagnés d'adultes, sont sous la responsabilité de leurs parents ou tuteurs légaux.

## DEVOIRS DE L'UTILISATEUR

---

L'utilisateur s'engage :

- à respecter le matériel mis à sa disposition,
- à **ne pas tenter d'en modifier les paramètres** ou d'y installer des logiciels,
- à ne pas visiter de sites à caractère violent, pornographique ou discriminatoire,
- à **ne pas télécharger ou copier sur le poste des fichiers illégaux** (virus, fichiers soumis à copyright...),
- à **s'adresser aux médiathécaires en cas de problème** inattendu (message d'erreur, plantage...),
- à ne pas déranger les autres utilisateurs.

Les données personnelles des utilisateurs (identifiants, mots de passe...) ne sont pas conservées sur le poste Internet, conformément à la législation. Toutefois **l'usager doit se déconnecter** à la fin de sa session.

La médiathèque municipale ne peut être tenue pour responsable des conséquences de la navigation de l'usager. L'utilisation d'un système informatique, quel qu'il soit, est soumise au **respect d'un certain nombre de textes de lois**. Leur non-respect est passible de sanctions pénales (amendes et emprisonnement). Pour information et de manière synthétique, ces textes concernent :

- **La protection des mineurs** : la médiathèque étant ouverte à tous, il est interdit de consulter des sites à caractère violent, pornographique ou de nature à porter gravement atteinte à la dignité humaine susceptibles d'être vus ou perçus par un mineur. A fortiori, la consultation de sites de ce type mettant en scène des mineurs est également sanctionnée pénalement (articles 227-23 et 227-24 du Code pénal).

- **La fraude informatique** : « Le fait d'accéder ou de se maintenir frauduleusement dans tout ou partie d'un système [...] le fait d'entraver ou fausser le fonctionnement d'un système [...] le fait d'introduire, de supprimer ou de modifier frauduleusement les données qu'il contient » sont considérés comme des délits (articles 323-1 à 7 du Code Pénal).
- **Le droit des auteurs** : Le code de la propriété intellectuelle sanctionne la contrefaçon et d'une manière générale toute atteinte aux droits des auteurs (téléchargement). Toute réutilisation de données comportant des œuvres littéraires et artistiques notamment est illicite sans le consentement exprès des auteurs ou des ayants droits.
- Conformément à la loi n°2006-64 du 23 janvier 2006 relative à **la lutte contre le terrorisme**, la médiathèque municipale est tenue de conserver les données concernant les connections effectuées par les usagers et de les communiquer sur demande à la gendarmerie ou à la police.

## RESPECT DE LA CHARTE

---

Chaque utilisateur s'engage à respecter la présente charte. En cas d'abus ou de non respect de ces règles, les médiathécaires se réservent le droit d'interrompre la consultation voire d'exclure les usagers.

Le 5 décembre 2017  
Le Maire,  
  
Jean-Michel GIRAUDEAU

